

Positions

A la veille de la session d'hiver 2017 des Chambres fédérales

Impératifs de politique économique

Dans la situation actuelle, la politique économique suisse doit se focaliser sur des mesures à moyen et long termes susceptibles d'améliorer d'une manière générale les conditions d'activité des entreprises et d'alléger les coûts de l'industrie exportatrice et/ou active dans la recherche. Font partie de ces mesures la mise en œuvre d'importantes réformes (notamment du Projet fiscal 2017, la prévoyance vieillesse), le renoncement à des projets de réglementation coûteux (notamment la réforme du droit des SA, des règles de surveillance supplémentaires dans la LPP) et la simplification de dispositifs normatifs actuels onéreux (taxe sur les COV, procédure douanière électronique, etc.).

17.030 (CE) IP Sortons de l'impasse!

NON à l'initiative populaire et aux contre-projets. Le Conseil fédéral et le Conseil national rejettent à juste titre cette initiative, tout comme d'éventuels contre-projets. A l'heure actuelle, entamer un nouveau débat sur les problèmes de démocratie et de politique européenne n'est pas de mise.

16.074 (CN) Initiative monnaie pleine

NON à cette initiative populaire. Ce texte propose une **expérience inutile et susceptible de nuire à l'ensemble de l'économie**. Si les avantages d'un système monnaie pleine étaient à ce point évidents, il y a longtemps qu'il serait appliqué quelque part dans le monde. Or, on ne l'observe dans aucun pays industrialisé.

17.023 (CN) In. p. «Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous.»

NON à cette initiative populaire, qui affaiblit la compétitivité et la capacité d'innovation de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire suisses, tout en réduisant

inutilement la marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique économique extérieure. L'initiative veut aussi interdire, sans justification scientifique, le recours aux organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture, mesure à laquelle scienceindustries ne peut qu'être fondamentalement opposée.

17.3860 (CE) Mo. Baumann. Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable

NON à cette motion. La répartition forcée des charges qu'elle réclame équivaut à un **impôt supplémentaire pour l'économie privée et contrarie la concurrence entre les caisses**. Au final, ce sont plus de 100 millions de francs par année qui sortiraient des caisses privées pour aller vers les institutions supplétives cantonales. En cas d'adoption de la motion, l'actuelle **compensation des caisses de branches à l'échelle nationale serait morcelée en autant de systèmes de compensation cantonaux**. Cette fragmentation en 26 taux occasionnerait des charges administratives supplémentaires qui n'apporteraient aucun avantage aux familles.

17.3623 (CN) Supprimer les entraves au commerce. Ne pas s'écarter du principe du "Cassis de Dijon" en ce qui concerne l'aspect visuel des déclarations de produit

NON à cette motion. Le but qu'elle poursuit est déjà réalisé. Les produits dont les étiquettes ont des tailles de caractères qui divergent par rapport aux prescriptions suisses peuvent tout de même être mis en circulation dans notre pays sur la base du principe du Cassis-de-Dijon.

17.3624 (CN) Supprimer les entraves au commerce. Reconnaître les tests de produit effectués dans l'UE

OUI à cette motion. scienceindustries adhère à l'idée de redéfinir les catégories de produits pouvant entrer dans le cadre de

l'application du principe du "Cassis de Dijon". Les produits concernés par la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) doivent toutefois être exclus du réexamen, puisque leurs importations parallèles priveraient de sens les procédures suisses d'autorisation et compromettraient la sécurité des consommateurs.

17.034 (CN) Décision de l'OMC en matière de concurrence à l'exportation. Suppression des contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés

OUI à cette suppression. L'industrie d'exportation agroalimentaire a besoin de maintenir un accès suffisant, notamment par le biais du trafic de perfectionnement, à des matières premières concurrentielles sur le plan international. Une fois introduites, les mesures d'accompagnement doivent faire l'objet d'évaluations périodiques.

13.100 (CN/CE) CO. Droit de la prescription

NON à la révision du droit de la prescription. Après l'heureux aboutissement des travaux de la table ronde sur l'amiante organisée en mars 2017, avec la création du "Fonds d'indemnisation pour les victimes de l'amiante", la révision n'apparaît plus nécessaire. Elle ne serait pas utile par rapport aux allègements souhaités, mais se solderait par une détérioration des conditions pour l'économie.

17.031 (CN) Encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020

OUI au crédit d'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation. Le projet du Conseil fédéral règle la période transitoire jusqu'au moment où une association au programme Erasmus+ pourra redevenir possible.

16.3987 (CE) Hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Prendre des mesures de maîtrise des coûts adaptées

NON à l'introduction de mesures contraignantes visant à limiter les coûts. Les facteurs de hausse des coûts du système de

santé sont connus. Les bases légales actuelles sont suffisantes pour contenir durablement ce renchérissement dans des proportions acceptables.

16.3988 (CE) AOS. Introduction d'une obligation de remboursement pour les prestations que le patient choisit de se procurer à l'étranger

NON à l'obligation de remboursement des prestations de l'AOS. La suppression du principe de territorialité remet en question la surveillance du territoire et ouvre la voie à l'introduction de médicaments frelatés dans le système suisse de santé. Sans compter que l'absence d'un titulaire de l'autorisation en Suisse est une source d'incertitude juridique quant à la responsabilité du fait du produit.

16.319 In. ct. TG. (CE) Pour une agriculture suisse sans génie génétique

NON à l'extension de l'interdiction du génie génétique dans l'agriculture sur la base d'arguments douteux. Les dangers allégués des végétaux modifiés par génie génétique ne sont confirmés ni par la recherche mondiale ni par des décennies d'expériences de terrain faites par de très nombreux agriculteurs et ne devraient donc pas servir de prétextes à des décisions d'inspiration politique.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma et biotech. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec près de 45% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Votre contact à scienceindustries:

Beat Moser, directeur

Tél. 044 368 17 11

beat.moser@scienceindustries.ch

Marcel Sennhauser

responsable communication

Tél. 044 368 17 44

marcel.sennhauser@scienceindustries.ch